



Document non contractuel - Réalisation La Touche créative - © Sylvain Harrison - Fotolia.com - Dribbble-photo

Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France Siège social : 32, rue Bréguet 75011 PARIS.
Siège administratif : 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 - 31773 COLOMIERS Cedex.
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.
Immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 776 949 760.
Mutuelle substituée par la mutuelle VIASANTÉ Siège social : 104-110 boulevard Haussmann - 75008 PARIS. Mutuelle immatriculée sous le N° SIREN 777 927 120 et régie par le livre II du Code de la Mutualité.



Gamme Surco



Surcomplémentaire

► RENFORCEZ VOTRE CONTRAT EXISTANT

Son rôle est de compléter les remboursements de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé, plus couramment appelée mutuelle, en venant renforcer les remboursements sur des postes spécifiques, tels que l'optique, le dentaire ou l'hospitalisation.



Elle s'adresse UNIQUEMENT à ceux qui disposent déjà d'une complémentaire santé* dont les garanties peuvent s'avérer insuffisantes (par exemple des salariés ayant une mutuelle à adhésion obligatoire) ou qui souhaitent améliorer leur couverture déjà en place sur des prestations précises. *exclusion faite de la garantie Hospi18

► COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



► NOS FORMULES SURCO EN DÉTAILS :

Notre gamme SURCO* propose 4 formules avec différents renforts pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale et ceux de la complémentaire santé. **Choisissez la plus adaptée à vos besoins !**



- Chaque membre de la famille souscrit à la formule dont il a besoin.
- Une tarification par bénéficiaire.

	SURCO A*	SURCO B*	SURCO C*	SURCO D*
OPTIQUE : monture / verres / lentilles	-	+50€	+100€	+200€
PROTHÈSES DENTAIRES REMBOURSÉES : implants / an	-	+300€	+150€	+400€
ORTHODONTIE (au semestre)	-	+150€	+300€	+400€
DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES : médecins généralistes, spécialistes, auxiliaires médicaux, analyses et radiologie	-	+5€/ LIMITÉ À 10 FOIS PAR AN	+5€/ LIMITÉ À 10 FOIS PAR AN	+5€/ LIMITÉ À 10 FOIS PAR AN
HOSPITALISATION : Chambre particulière (y compris ambulatoire) frais d'accompagnement, dépassements d'honoraires...	-	+200€ / AN	+150€/AN	+300€ / AN
PRÉVENTION ET BIEN-ÊTRE : ostéopathe, chiropracteur diététicien, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, semelles orthopédiques, podologue, pharmacie prescrite non remboursée	+50€	+100€	+100€	+150€
MNSPF ASSISTANCE	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS
PRIORITÉ SANTÉ MUTUALISTE (PSM)	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS

* En complément du remboursement Sécurité sociale + complémentaire santé et dans la limite des dépenses engagées. Délai de stage de 3 mois. Se référer au règlement mutualiste.